

Henri-Charles LAMBERT

Avocat au Barreau de Nice
17 rue de la Préfecture
06300 NICE
hclavocat@hotmail.fr

*TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE
JEX EN SAISIE IMMOBILIERE*

*RG 24/00023
Audience du 5 novembre 2026*

CONCLUSIONS VALANT DIRE
AU CAHIER DES CHARGES
(signifiées par le RPVA le 23 septembre 2026)

POUR :

La SCI BEN ET MAX, société civile immobilière immatriculée au RCS de NICE sous le numéro D 507 785 723, dont le siège social est 25 chemin des Pins – 06000 NICE.

DEFENDERESSE

Ayant pour avocat **Me Henri-Charles LAMBERT**

CONTRE :

La société EOS FRANCE, dont le siège social est 74 rue de la Fédération à PARIS.

DEMANDERESSE

Ayant pour avocat **Me Jérôme LACROUTS**

PLAISE AU JUGE DE L'EXECUTION

Il est rappelé :

1. que la Cour de cassation n'a pas à ce jour vidé le pourvoi de la société BEN ET MAX contre l'arrêt de la Cour d'appel d'AIX EN PROVENCE du 5 juin 2025 confirmant un jugement du Tribunal de céans du 4 décembre 2023 relatif à la validation des commandements de payer aux fins de saisie vente des 24 juin 2021 et 27 janvier 2022.
2. que vient d'être signifié l'arrêt de la Cour d'appel d'AIX EN PROVENCE du 18 juin 2026 dont le délai de pourvoi en cassation n'est pas expiré.
3. que la copropriété « VILLA HELENE », 25 chemin des Pins à NICE, n'est pas organisée, l'administrateur provisoire ayant cessé ses fonctions et aucun syndic n'ayant jamais été désigné.

4. que les trois studettes composant les lots saisis sont loués et/ou occupés par Messieurs H. SCHERNECK, CHORLEY et DOUCHET.
5. que l'état de la façade de l'immeuble a donné lieu à une mise en demeure de la Ville de Nice par arrêté du 21 avril 2023 qui, en l'absence de syndic, n'a pas été suivie d'effet.
6. que l'état tant intérieur qu'extérieur de l'immeuble du 25 chemin des Pins dénommé « VILLA HELENE » est décrit par un constat de Maître SEBRIER.

Que ces différents éléments doivent être portés à la connaissance de tout adjudicataire par le biais de l'annexion du présent dire au cahier des charges.

PAR CES MOTIFS

Voir annexer le présent dire au cahier des charges avec les pièces correspondantes.

SOUS TOUTES RESERVES